

PROCÈS-VERBAL de la première séance ordinaire du Conseil des maires de la MRC de La Mitis tenue le 22 novembre 2017, à la salle Léon-Gaudreault de la MRC de La Mitis située au 300, avenue du Sanatorium à Mont-Joli, à compter de 19 h 30, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet. Séance ajournée au 28 novembre 2017 à 19 h 00.

1. Ouverture et présences

SONT PRÉSENTS :

MMES	Sonia Bérubé	La Rédemption
	Gitane Michaud	Les Hauteurs
	Carolle-Anne Dubé	Métis-sur-Mer
	Maité Blanchette Vézina	Sainte-Luce
MM.	Magella Roussel	Saint-Joseph-de-Lepage
	Michel Côté	Sainte-Angèle-de-Mérici
	Rodrigue Roy	Grand-Métis
	Jean-Pierre Bélanger	Saint-Charles-Garnier
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Gilles Laflamme	Padoue
	Martin Reid	Saint-Octave-de-Métis
	André Lechasseur	Saint-Donat
	Maurice Chrétien	Sainte-Jeanne-d'Arc
	Jean-François Fortin	Sainte-Flavie
	Bruno Paradis	Price
	Martin Soucy	Mont-Joli

SONT ABSENTS :

Aucun

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M Marcel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Judith Garon, directrice générale adjointe et finances

Le directeur général, M. Marcel Moreau, agissant à titre de président d'assemblée dans l'attente de la nomination du préfet, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

C.M. 17-11-214

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Jean-Pierre Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point **DIVERS** ouvert :

A. GESTION

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élection du préfet
 - 3.1 Ouverture de la période d'élection
 - 3.2 Nomination d'un président d'élection et d'un scrutateur
 - 3.3 Nomination du préfet de la MRC de La Mitis
 - 3.4 Destruction des bulletins de vote
 - 3.5 Fermeture de la période d'élection

- 3.6 Assermentation du préfet
- 4. Nomination du préfet suppléant
- 5. Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 11 octobre 2017
 - a) Adoption
 - b) Suivi
- 6. Correspondance

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 7. Nomination des membres du comité consultatif agricole (CCA)
- 8. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement
- 9. Adoption d'un projet de règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement

C. ADMINISTRATION

- 10. Embauche de M. Bruno Lévesque à titre de directeur du service incendie et sécurité civile par intérim
- 11. Nomination d'un représentant de la MRC pour siéger sur le comité de gestion incendie (CAUREQ)
- 12. Nomination d'un gestionnaire de formation de l'École nationale des pompiers (ENPQ) pour la MRC de La Mitis
- 13. Avis de motion pour un règlement établissant la répartition des quotes-parts et des services de la MRC pour l'année 2018
- 14. Nomination des membres du comité administratif de la MRC de La Mitis
- 15. Adoption des prévisions budgétaires 2018 de la MRC
- 16. Règlement RÉG314-2017 sur le budget 2018 des TNO de la MRC
- 17. Horaire des CA et des CM pour l'année 2018
- 18. Comptes à payer
 - 18.1 MRC de La Mitis
 - 18.2 TNO de La Mitis
- 19. Embauche d'une chargée de projet dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 du Secrétariat à la jeunesse
- 20. Signataires des effets bancaires
- 21. Demandes de dons et commandites
- 22. Réunion extraordinaire du 13 décembre 2017

D. DIVERS

- a) Demande de prolongation pour la modification du schéma d'aménagement et de développement
- b) Retrait de la municipalité de Sainte-Luce du service incendie de la MRC

E. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 23. Représentant de la MRC au sein du comité de sélection du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FAAR)
- 24. Représentant au sein de la Régie intermunicipale de l'aéroport

F. HYGIÈNE DU MILIEU

G. PÉRIODE DE QUESTIONS

H. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

A. GESTION

3. Élection du préfet

3.1 Ouverture de la période d'élection

C.M. 17-11-215 Il est proposé par M. Magella Roussel, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité d'ouvrir la période d'élection pour la préfecture de la MRC.

3.2 Nomination d'un président d'élection et d'un scrutateur

C.M. 17-11-216 Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité que M. Marcel Moreau soit nommé président d'élection et Mme Judith Garon scrutatrice d'élection. M. Moreau et Mme Garon acceptent.

3.3 Nomination du préfet de la MRC de La Mitis

C.M. 17-11-217 Conformément à l'article 210-26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., c.0-9) et aux dispositions des lettres patentes de la MRC de La Mitis, le préfet est élu pour un mandat de deux (2) ans parmi les maires, à la majorité absolue des voix attribuées aux membres du Conseil. Le secrétaire-trésorier M. Marcel Moreau préside cette élection, qui est faite au scrutin secret.

Après un 1er tour de scrutin, le président d'élection déclare M. Bruno Paradis, maire de la municipalité de Price, élu au poste de préfet de la MRC de La Mitis pour un mandat de deux (2) ans. M. Paradis accepte.

Certifié et signé, ce 22e jour du mois de novembre 2017.

signé

M. Marcel Moreau, président d'élection

3.4 Destruction des bulletins de vote

C.M. 17-11-218 Il est proposé par M. Michel Côté, appuyé par M. Magella Roussel et résolu à l'unanimité de détruire les bulletins de vote.

3.5 Fermeture de la période d'élection

C.M. 17-11-219 Il est proposé par M. André Lechasseur, appuyé par M. Martin Reid et résolu à l'unanimité de fermer la période d'élection.

3.6 Assermentation du préfet

Le président d'élection procède à l'assermentation du préfet.

4. Nomination du préfet suppléant

C.M. 17-11-220

Il est proposé par M. Martin Reid, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité que M. Georges Deschênes, maire de la municipalité de Saint-Gabriel, soit élu au poste de préfet suppléant de la MRC de La Mitis pour un mandat de deux (2) ans. M. Deschênes accepte.

5. Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 11 octobre 2017

5.1 Adoption

C.M. 17-11-221

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2017 tel que présenté.

5.2 Suivi

M. Marcel Moreau, directeur général, fait le suivi du procès-verbal du 11 octobre 2017.

6. Correspondance

M. Moreau fait lecture de la correspondance reçue.

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

7. Nomination des membres du comité consultatif agricole (CCA)

C.M. 17-11-222

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement constituant le comité consultatif agricole (CCA), le Conseil des maires de la MRC doit procéder à la nomination de membres de ce comité à chaque séance du mois de novembre;

CONSIDÉRANT QUE le mandat vient à échéance pour les postes pairs.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Magella Roussel, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité de nommer M. Rodrigue Roy, M. Mathieu Langlois, M. Jean Côté et M. André Blouin pour siéger au sein du comité consultatif agricole (CCA). La grille des membres sera par conséquent composée de la manière suivante :

Poste	Catégorie	Nom
1	Membre du conseil de la MRC et non agriculteur	Georges Deschênes
2	Membre du conseil de la MRC et non agriculteur	Rodrigue Roy
3	Producteur agricole délégué par l'UPA	Yannick Côté
4	Producteur agricole délégué par l'UPA	Mathieu Langlois
5	Producteur agricole délégué par l'UPA	Francis Pelletier

6	Producteur agricole délégué par l'UPA	Jean Côté
7	Citoyen non élu et non agriculteur	André-Albert Proulx
8	Citoyen non élu et non agriculteur	André Blouin

8. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement

C.M. 17-11-223

AVIS DE MOTION est donné par M. Rodrigue Roy que soit présenté pour adoption lors d'une séance du Conseil le règlement RÈG310-2017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Mitis.

9. Adoption d'un projet de règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement

C.M. 17-11-224

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale de comté de La Mitis a adopté le règlement numéro RÈG222-2007 décrétant un schéma d'aménagement et de développement révisé et que celui-ci est entré en vigueur le 5 juillet 2007;

CONSIDÉRANT QUE l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une MRC de modifier son schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.14 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire demande à la MRC de modifier son schéma d'aménagement et de développement afin d'incorporer une nouvelle cartographie et un nouveau cadre normatif relativement à l'érosion côtière;

CONSIDÉRANT QUE les rives du fleuve Saint-Laurent subissent des processus d'érosion côtière et il s'avère pertinent de contrôler l'utilisation du sol dans les secteurs soumis à ces processus;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 novembre 2017.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Maurice Chrétien, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité que le Conseil des maires de la MRC de La Mitis adopte le projet de règlement portant le numéro RÈG310-2017.

C. ADMINISTRATION

10. Embauche de M. Bruno Lévesque à titre de directeur du service incendie et sécurité civile par intérim

C.M. 17-11-225

CONSIDÉRANT le départ de M. Johnatan Brunet à titre de directeur du service de sécurité incendie et civile;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une analyse et une évaluation des besoins de ce service suite au retrait de la Ville de Mont-Joli au sein du service avant de procéder à son remplacement;

CONSIDÉRANT QUE M. Bruno Lévesque, présentement à l'emploi de la MRC à titre de préventionniste, possède la formation et l'expertise nécessaire à assumer les fonctions le temps de procéder à l'évaluation des besoins;

CONSIDÉRANT QUE M. Lévesque a exprimé son intérêt et a déposé à la MRC une demande de congé sans traitement à partir du 29 octobre 2017, et ce pour une période maximale d'un an, à son poste actuel de préventionniste.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Michel Côté, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de congé sans traitement de M. Bruno Lévesque au poste de préventionniste rétrospectivement en date du 29 octobre 2017 pour une durée maximale d'un an.

Il est également résolu à l'unanimité de le nommer directeur du service de sécurité incendie et civile par intérim afin de procéder à une analyse organisationnelle de ce service. À titre de directeur du service, le traitement salarial est établi à 34.43 \$ / heure, soit l'équivalent de l'échelon 1 de la classe salariale du poste de directeur du service de sécurité incendie et civile et de bénéficier des conditions attachées à un poste-cadre.

11. Nomination d'un représentant de la MRC pour siéger sur le comité de gestion incendie (CAUREQ)

C.M. 17-11-226

Il est proposé par M. Martin Reid, appuyé par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité de nommer M. Bruno Lévesque à titre de représentant de la MRC de La Mitis pour siéger au sein du comité de gestion incendie de la CAUREQ.

12. Nomination d'un gestionnaire de formation de l'École nationale des pompiers (ENPO) pour la MRC de La Mitis

C.M. 17-11-227

Il est proposé par M. Rodrigue Roy, appuyé par M. Michel Côté et résolu à l'unanimité de nommer M. Bruno Lévesque à titre de gestionnaire de formation de l'École nationale des pompiers (ENPO) pour la MRC de La Mitis.

13. Avis de motion pour un règlement établissant la répartition des quotes-parts et des services de la MRC pour l'année 2018

C.M. 17-11-228

AVIS DE MOTION est donné par M. Georges Deschênes que soit adopté lors d'une séance subséquente du Conseil des maires un règlement visant la répartition des quotes-parts et des services de la MRC pour l'année 2018.

14. Nomination des membres du comité administratif de la MRC de La Mitis

M. Marcel Moreau présente la composition du comité administratif de la MRC. Ces précisions fournies, les élus conviennent de procéder à la nomination du comité lors d'une séance subséquente.

15. Adoption des prévisions budgétaires 2018 de la MRC de La Mitis- point ajourné au 28 novembre 2017

C.M. 17-11-229

Afin de compléter les informations à remettre aux élus avant d'adopter les prévisions budgétaires 2018 de la MRC, il est proposé par Mme Maité Blanchette Vézina, appuyée par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité d'ajourner ce point de l'ordre du jour et de le remettre au 28 novembre 2017 à 19 h 00. Il est 20 h 40.

16. Règlement sur le budget 2018 des TNO de la MRC- point ajourné au 28 novembre 2017

Ce point est ajourné à la séance du 28 novembre 2017 à 19 h 00.

17. Horaire des CA et des CM pour l'année 2018

C.M. 17-11-230

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter l'horaire pour les comités administratifs ainsi que les réunions du Conseil des maires pour l'année 2018 telle que déposée. À l'exception des mois de janvier, août et décembre 2018, les rencontres du comité administratif se tiendront les premiers mercredis de chaque mois, suivis des séances de travail et les Conseils des maires les deuxièmes mercredis.

18. Comptes à payer - point ajourné au 28 novembre 2017

Ce point est ajourné à la séance du 28 novembre 2017 à 19 h 00.

19. Embauche d'une chargée de projet dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 du Secrétariat à la jeunesse

C.M. 17-11-231

CONSIDÉRANT QUE les besoins en matière de jeunesse sur le territoire de la MRC de La Mitis sont significatifs et qu'un comité partenarial regroupant les partenaires du milieu a été mis en place et est responsable du déroulement de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'élaboration d'une stratégie jeunesse est financé dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 du Secrétariat à la jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective de la MRC permet l'embauche de personne dans le cadre de projets financés par le biais d'un programme gouvernemental;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche est terminé et qu'une candidate a été retenue.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Michel Côté, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'engager Madame Marianne Théorêt-Poupart à titre de chargée de projet pour l'élaboration d'une stratégie jeunesse à compter du 13 novembre 2017, et ce pour une période de 8 mois, aux conditions présentées sur l'avis d'embauche.

20. Signataires des effets bancaires

C.M. 17-11-232

Il est proposé par M. Rodrigue Roy, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité de désigner le préfet M. Bruno Paradis ou le préfet suppléant M. Georges Deschênes et M. Marcel Moreau, directeur général ou Mme Judith Garon, directrice générale adjointe à titre de signataires pour les effets bancaires de la MRC de La Mitis et des TNO de La Mitis pour les folios 17242, 18718, 90742, 91127 et 91076, et de faire la demande pour l'obtention d'une carte de crédit Visa pour le préfet.

21. Demandes de dons et commandites

C.M. 17-11-233

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations du plan d'action de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a mis en place une politique de dons et commandites régissant les modalités d'attribution.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Rodrigue Roy, appuyé par M. Michel Côté et résolu à l'unanimité d'adopter les demandes telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Organismes demandeurs	Raison de la demande	Montant demandé	Montant recommandé
École du Mistral	Expo-sciences 2018	Non spécifié	350.00\$
École secondaire de Sainte-Luce	Soutien à la participation dans le réseau de sport étudiant	Non spécifié	300.00\$

22. Réunion extraordinaire le 13 décembre 2017

M. Marcel Moreau avise les élus qu'il y aura une séance extraordinaire du Conseil le mercredi 13 décembre 2017. La convocation officielle sera transmise par courriel prochainement.

D. DIVERS

a) **Demande de prolongation pour la modification du schéma d'aménagement et de développement**

C.M. 17-11-234

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.14 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire a demandé à la MRC de modifier son schéma d'aménagement et de développement afin d'incorporer une nouvelle cartographie et un nouveau cadre normatif relativement à l'érosion côtière;

CONSIDÉRANT QUE le délai prévu par la Loi pour adopter le règlement modifiant le schéma est de 90 jours;

CONSIDÉRANT QUE la transmission a été effectuée au début de la campagne électorale municipale;

CONSIDÉRANT QUE la préparation des prévisions budgétaires accapare prioritairement les conseils municipaux nouvellement formés;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux élus désirent pouvoir bénéficier d'un délai suffisant pour s'approprier adéquatement le contenu du cadre normatif et analyser les cartes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire obtenir des précisions sur l'interprétation réglementaire de certaines normes avant de procéder à l'adoption finale du règlement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le ministre peut accorder un délai supplémentaire à la demande d'une MRC.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par Mme Maité Blanchette Vézina et résolu à l'unanimité de demander au ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire une prolongation de délai de 60 jours supplémentaires pour l'adoption d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement au sujet de l'érosion côtière.

b) **Dépôt d'une résolution du conseil municipal de Sainte-Luce**

Mme Maité Blanchette Vézina dépose une résolution du conseil municipal de Sainte-Luce adoptant le retrait de la municipalité de tous les services incendie de la MRC de La Mitis.

E. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

23. Représentant de la MRC au sein du comité de sélection du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FAAR)

M. Marcel Moreau informe les membres du Conseil que M. Martin Soucy, maire de Mont-Joli, est nommé d'office en tant que représentant au sein du comité de sélection des projets déposés au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FAAR).

24. Représentant au sein de la Régie intermunicipale de l'aéroport

C.M. 17-11-235

Il est proposé par M. Michel Côté, appuyé par M. Magella Roussel et résolu à l'unanimité de nommer Messieurs Bruno Paradis et Martin Soucy représentants au sein du conseil administratif de la Régie intermunicipale de l'aéroport.

PROCÈS-VERBAL de la séance ajournée du 22 novembre 2017 du Conseil des maires de la MRC de La Mitis, tenue le 28 novembre 2017 à 19 h 00 à la salle Léon-Gaudreault de la MRC, située au 300, avenue du Sanatorium à Mont-Joli, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet.

1. Ouverture et présences

SONT PRÉSENTS :

MMES	Sonia Bérubé	La Rédemption
	Gitane Michaud	Les Hauteurs
	Carolle-Anne Dubé	Métis-sur-Mer
	Maité Blanchette Vézina	Sainte-Luce
MM.	Magella Roussel	Saint-Joseph-de-Lepage
	Michel Côté	Sainte-Angèle-de-Mérici
	Rodrigue Roy	Grand-Métis
	Jean-Pierre Bélanger	Saint-Charles-Garnier
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Gilles Laflamme	Padoue
	Martin Reid	Saint-Octave-de-Métis
	André Lechasseur	Saint-Donat
	Maurice Chrétien	Sainte-Jeanne-d'Arc
	Jean-François Fortin	Sainte-Flavie
	Bruno Paradis	Price
	Martin Soucy	Mont-Joli

SONT ABSENTS :

Aucun

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M Marcel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Judith Garon, directrice générale adjointe et finances
Mme Martine Caron, directrice de l'aménagement, du développement et des ressources humaines

Le préfet, M. Bruno Paradis, président d'assemblée, souhaite la bienvenue à tous.

2. Réouverture de la séance ajournée du 22 novembre 2017

C.M. 17-11-236

Il est proposé par M. Michel Côté, appuyé par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité de procéder à la réouverture de la séance ajournée du 22 novembre, en complétant l'ordre du jour suivant :

- 15. Adoption des prévisions budgétaires 2018 de la MRC
- 16. Règlement RÉG314-2017 sur le budget 2018 des TNO de la MRC
- 18. Comptes à payer
 - 18.1 MRC de La Mitis
 - 18.2 TNO de La Mitis

15. Adoption des prévisions budgétaires 2018 de la MRC de La Mitis – point ajourné du 22 novembre 2017

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis doit adopter ses prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier au plus tard le quatrième mercredi du mois de novembre de chaque année (C.M. art. 148 et 975);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal de la province de Québec, la municipalité régionale de comté de La Mitis doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires, selon les compétences qu'elle exerce, en parties distinctes;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses de la MRC sont réparties entre les municipalités qui doivent contribuer à leur paiement en fonction des critères que détermine le Conseil par règlement et qui peut varier selon la nature des dépenses;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 205 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté contribue aux dépenses de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière tenue le mercredi 22 novembre 2017 et qu'il a été affiché, tel que requis.

ADOPTION DE LA PARTIE 1 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 CONCERNANT 17 MUNICIPALITÉS

C.M. 17-11-237

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Martin Reid et résolu à l'unanimité :

D'adopter la « Partie 1 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 concernant les seize (16) municipalités ainsi que les Territoires non organisés (TNO) de La Mitis, soit la législation, l'administration générale, l'évaluation, l'aménagement et l'urbanisme pour un montant total de 2 468 902 \$, réparti de la façon suivante :

DESCRIPTION	MONTANTS
LÉGISLATION	136 498 \$
ADMINISTRATION ET ÉVALUATION	1 947 246 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME	385 158 \$
TOTAL DÉPENSES PARTIE 1	2 468 902 \$

Ces précisions fournies, les élus discutent de l'affectation d'un montant de 200 000.00 \$ du surplus partie 1 pour diminuer le montant des quotes-parts. Monsieur Jean-François Fortin et Monsieur Martin Reid acceptent de retirer leur proposition, qui sera remplacée par la suivante :

C.M. 17-11-238

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité :

D'adopter la « Partie 1 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 concernant les seize (16) municipalités ainsi que les Territoires non organisés (TNO) de La Mitis, soit la législation, l'administration générale, l'évaluation, l'aménagement et l'urbanisme en affectant 100 000.00 \$ du surplus partie 1 de l'administration et 100 000.00 \$ du surplus partie 1 de l'aménagement, pour un montant total de 2 468 902 \$, réparti de la façon suivante :

DESCRIPTION	MONTANTS
LÉGISLATION	136 498 \$
ADMINISTRATION ET EVALUATION	1 947 246 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME	385 158 \$
TOTAL DÉPENSES PARTIE 1	2 468 902 \$

ADOPTION DE LA PARTIE 2 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 CONCERNANT 17 MUNICIPALITÉS

C.M. 17-11-239

Il est proposé par Mme Maité Blanchette Vézina, appuyée par M. Martin Soucy et résolu à l'unanimité de reporter l'adoption de la sécurité incendie section régionale, les services techniques, la formation, la direction de la caserne, la prévention incendie à une date ultérieure.

ADOPTION DE LA PARTIE 3 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 CONCERNANT 16 MUNICIPALITÉS

C.M. 17-11-240

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité :

D'adopter la « Partie 3 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 concernant quinze (15) municipalités ainsi que les Territoires non organisés (TNO) de La Mitis, en excluant Mont-Joli, soit la sécurité civile pour un montant total de 20 060.00 \$ réparti de la façon suivante :

DESCRIPTION	MONTANT
SÉCURITÉ CIVILE	20 060 \$
TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 3	20 060 \$

ADOPTION DE LA PARTIE 4 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 CONCERNANT 17 MUNICIPALITÉS

C.M. 17-11-241

Il est proposé par Mme Sonia Bérubé, appuyée par M. Michel Côté et résolu à l'unanimité :

D'adopter la « Partie 4 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 concernant les seize (16) municipalités ainsi que les Territoires non organisés (TNO) de La Mitis, soit la cour municipale, pour un montant total de 276 134.00 \$ réparti de la façon suivante :

DESCRIPTION	MONTANT
COUR MUNICIPALE	276 134.00 \$
TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 4	276 134.00 \$

ADOPTION DE LA PARTIE 5 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 CONCERNANT 16 MUNICIPALITÉS

C.M. 17-11-242

Il est proposé par M. Michel Côté, appuyé par M. Martin Reid et résolu à l'unanimité :

D'adopter la « Partie 5 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 concernant les seize (16) municipalités soit le transport collectif intra, le transport collectif inter et le transport adapté pour un montant total de 1 150 423.00 \$ réparti de la façon suivante :

DESCRIPTION	MONTANT
TRANSPORT COLLECTIF INTRA	200 700 \$
TRANSPORT COLLECTIF INTER	209 253 \$
TRANSPORT ADAPTÉ	740 470 \$
TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 5	1 150 423 \$

ADOPTION DE LA PARTIE 6 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 CONCERNANT 17 MUNICIPALITÉS

C.M. 17-11-243

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité :

D'adopter la « Partie 6 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 concernant les seize (16) municipalités ainsi que les Territoires non organisés (TNO) de La Mitis, soit la gestion des matières résiduelles, pour un montant total de 1 473 737 \$, réparti de la façon suivante :

DESCRIPTION	MONTANTS
GESTION DE LA RÉGIE, TRAITEMENT MATIÈRES RECYCLABLES ET PGMR	427 468 \$
ENFOUISSEMENT ET MATIÈRES ORGANIQUES	1 046 269 \$
TOTAL DÉPENSES PARTIE 6	1 473 737 \$

ADOPTION DE LA PARTIE 7 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 CONCERNANT 17 MUNICIPALITÉS

C.M. 17-11-244

Il est proposé par M. Jean-Pierre Bélanger, appuyé par M. Michel Côté et résolu à l'unanimité :

D'adopter la « Partie 7 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 concernant les seize (16) municipalités ainsi que les Territoires non organisés (TNO) de La Mitis, soit l'Écocentre, pour un montant total de 558 986.00 \$, réparti de la façon suivante :

DESCRIPTION	MONTANT
ÉCOCENTRE	558 986 \$
TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 7	558 986 \$

ADOPTION DE LA PARTIE 8 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 CONCERNANT 16 MUNICIPALITÉS

C.M. 17-11-245

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité :

D'adopter la « Partie 8 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 concernant les seize (16) municipalités, soit le développement, pour un montant total de 1 210 797.00 \$, réparti de la façon suivante :

DESCRIPTION	MONTANT
DÉVELOPPEMENT RURAL	194 884 \$
DÉVELOPPEMENT CULTUREL	82 911 \$
DÉVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE	95 550 \$
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET COTISATION	108 700 \$
CONTRIBUTION AU CLD	460 000 \$
CONTRIBUTION AU COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉV (CRD)	20 000 \$
PROJETS INITIATIVES RÉGIONAUX	60 000 \$
SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	91 200 \$
POLITIQUE DE RECONNAISSANCE	22 500 \$
SUPPORT AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	38 498 \$
AUTRES	36 554 \$
TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 6	1 210 797 \$

ADOPTION DE LA PARTIE 9 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 CONCERNANT 16 MUNICIPALITÉS

C.M. 17-11-246

Il est proposé par M. Michel Côté, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité :

D'adopter la « Partie 9 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 concernant les seize (16) municipalités, soit l'informatique, pour un montant total de 63 174.00 \$, réparti de la façon suivante :

DESCRIPTION	MONTANT
INFORMATIQUE	63 174 \$
TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 9	63 174 \$

ADOPTION DE LA PARTIE 10 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 CONCERNANT 11 MUNICIPALITÉS

C.M. 17-11-247

Il est proposé par M. Magella Roussel, appuyé par M. Martin Reid et résolu à l'unanimité :

D'adopter la « Partie 10 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 concernant onze (11) municipalités, soit Padoue, Price, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Gabriel, Saint-

Octave-de-Métis, Grand-Métis, Saint-Donat, Métis-sur-Mer, Saint-Charles-Garnier, Sainte-Jeanne D'Arc ainsi que les Territoires non organisés (TNO) de La Mitis, soit le service d'inspection régionale, pour un montant total de 152 165.60 \$, réparti de la façon suivante :

DESCRIPTION	MONTANT
INSPECTION RÉGIONALE	152 165.60 \$
TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 10	152 165.60 \$

ADOPTION DE LA PARTIE 11 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 CONCERNANT 17 MUNICIPALITÉS

C.M. 17-11-248

Il est proposé par M. Maurice Chrétien, appuyé par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité :

D'adopter la « Partie 11 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 concernant les seize (16) municipalités ainsi que les Territoires non organisés (TNO) de La Mitis, soit le service de génie municipal, pour un montant total de 313 678 \$, réparti de la façon suivante :

DESCRIPTION	MONTANT
SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL	313 678 \$
TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 11	313 678 \$

ADOPTION DE LA PARTIE 12 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 CONCERNANT 15 MUNICIPALITÉS

C.M. 17-11-249

Il est proposé par Mme Maité Blanchette Vézina, appuyée par M. Michel Côté et résolu à l'unanimité :

D'adopter la « Partie 12 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 concernant quinze (15) municipalités, soit les équipements supralocaux, pour un montant total de 166 464 \$ réparti de la façon suivante :

DESCRIPTION	MONTANT
ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX	166 464 \$
TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 12	166 464 \$

ADOPTION DE LA PARTIE 13 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 CONCERNANT 13 MUNICIPALITÉS

C.M. 17-11-250

Il est proposé par M. Michel Côté, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité :

D'adopter la « Partie 13 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 concernant treize (13) municipalités, soit Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Métis-sur-Mer, Padoue, Price, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Flavie, Sainte-Jeanne D'Arc, Sainte-Luce, Saint-Donat, Saint-Gabriel-de-Rimouski et Saint-Joseph-de-Lepage, soit la cotisation à la FQM, pour un montant total de 15 674.96 \$, réparti de la façon suivante :

DESCRIPTION	MONTANT
LÉGISLATION	15 674.96 \$

TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 13	15 674.96 \$
------------------------------	--------------

ADOPTION DE LA PARTIE 14 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 CONCERNANT 16 MUNICIPALITÉS

C.M. 17-11-251

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité :

D'adopter la « Partie 14 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 concernant les seize (16) municipalités, soit le développement éolien, pour un montant total de 4 713 000.00 \$ réparti de la façon suivante :

DESCRIPTION	MONTANT
ÉOLIEN LA MITIS	2 393 000.00 \$
ÉOLIEN LAC ALFRED	1 370 000.00 \$
ÉOLIEN BSL	950 000.00 \$
TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 14	4 713 000.00 \$

16. Règlement RÈG314-2017 sur le budget 2018 des TNO de la MRC- point ajourné du 22 novembre 2017

C.M. 17-11-252

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le mercredi 11 octobre 2017.

Il est proposé par M. Michel Côté, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement pourvoyant aux revenus et dépenses et l'imposition d'une taxe foncière générale pour les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Mitis pour l'année 2018 et qu'un règlement à cet effet, portant le numéro RÈG314-2017 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1

Le Conseil de la MRC de La Mitis est autorisé à effectuer les dépenses suivantes pour les fins de gestion de ses territoires non organisés pour l'exercice financier 2018 :

Administration générale	280 318 \$
Sûreté du Québec	16 906 \$
Évaluation	19 194 \$
Service d'inspection	13 355 \$
Voirie	25 000 \$
Hygiène du milieu	497 \$
TOTAL :	<u>355 270 \$</u>

ARTICLE 2

Pour pourvoir aux dépenses ci-haut mentionnées, le Conseil est autorisé à percevoir les sommes suivantes.

Taxe foncière générale	144 062 \$
Redevances terres publiques	13 428 \$

Péréquation	7 355 \$
Autres recettes sources locales	190 425 \$
TOTAL :	355 270 \$

ARTICLE 3 :

Une taxe foncière générale au taux de cinquante-deux cents et quarante-huit centièmes (0,5248 \$) par cent dollars (100 \$) d'évaluation sera prélevée en 2018 sur tous les biens imposables portés au rôle d'évaluation des territoires non organisés de La Mitis.

Les taxes foncières imposées par le présent règlement deviennent dues et exigibles, en deux versements égaux si le montant de la taxe est supérieur à 300,00 \$; soit une première partie, le cas échéant, est payable trente (30) jours après l'envoi du compte de taxes et une deuxième partie, le cas échéant, est payable au plus tard le quatre-vingt-dixième (90^e) jour suivant le jour où le premier versement devient exigible.

Le Conseil décrète que le taux d'intérêt annuel qui sera applicable sur toutes les taxes qui ne seront pas payées à échéance est de douze pour cent (12%).

ARTICLE 4 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

18. Comptes à payer, point ajourné du 22 au 28 novembre 2017

18.1 MRC de La Mitis-point ajourné du 22 au 28 novembre 2017

C.M. 17-11-253

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Martin Reid et résolu à l'unanimité d'autoriser les comptes à payer de la MRC de La Mitis tel qu'indiqué sur la liste des déboursés du mois de novembre 2017, transactions bancaires, chèques fournisseurs numéros 21029 à 21216 inclusivement, chèques salaires numéros 536324 à 536472 inclusivement pour un montant total de 1 799 638.92 \$.

18.2 TNO de La Mitis-point ajourné du 22 au 28 novembre 2017

C.M. 17-11-254

Il est proposé par M. Michel Côté, appuyé par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité d'autoriser les comptes à payer des TNO de la MRC de La Mitis tel qu'indiqué sur la liste des déboursés du mois de novembre 2017, chèques fournisseurs numéros 20307 à 20314, pour un montant total de 97 752.56 \$.

H. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.M. 17-11-255

Il est proposé par M. Georges Deschênes de lever la séance d'ajournement, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21 h 50.

Bruno Paradis
Préfet

Marcel Moreau
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Bruno Paradis, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.